

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLU DE PLOUENAN

Par arrêté n°2017/12/PAT, le président de Haut-Léon Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête du 4 décembre 2017 (9h) au 5 janvier 2018 (17h) inclus, soit pendant une durée de 33 jours.

Le dossier d'enquête, porté par Haut-Léon Communauté, compétente en matière de "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" porte sur le projet de révision du PLU de la commune de Plouénan.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- une note de présentation non technique précisant la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au plan local d'urbanisme
- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à certains quartiers ou secteurs
- un règlement écrit et un règlement graphique
- les annexes du PLU
- les pièces administratives afférentes à la procédure (les délibérations, le bilan de la concertation, les avis émis par les personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité environnementale, les pièces de l'enquête publique).

Monsieur Jean-Pierre VALIDZIC, retraité des travaux maritimes, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes. **Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plouénan, 7 place Louis Sévère, 29420 Plouénan.**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la mairie de Plouénan pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00 à l'exception du 25 décembre 2017, du 1er janvier 2018 et des samedis 23 et 30 décembre où la mairie sera fermée). Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique en mairie à ses jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Plouénan. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Haut-Léon Communauté dès affichage du présent arrêté.

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur, en précisant la mention " Enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune de Plouénan" et en spécifiant " A l'attention du commissaire enquêteur" :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Plouénan – 7 place Louis Sévère, 29420 Plouénan
- ou par mail à l'adresse suivante : planification@hlc.bzh

Le commissaire enquêteur assurera 5 permanences et recevra le public à la mairie de Plouénan :

- le lundi 4 décembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 14 décembre 2017 de 13h30 à 17h00
- le mardi 19 décembre 2017 de 13h30 à 17h00
- le vendredi 29 décembre 2017 de 13h30 à 17h00
- le vendredi 5 janvier 2018 de 13h30 à 17h00

Les informations relatives à l'enquête publique du projet de révision du PLU de la commune de Plouénan peuvent être consultées sur le site internet de Haut-Léon Communauté à l'adresse suivante : <http://www.hautleoncommunaute.bzh> (rubrique Pays Léonard - Vie quotidienne – Aménagement du territoire – Planification - Procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux).

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre, au président de Haut-Léon Communauté et au président du Tribunal Administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de Haut-Léon Communauté à Saint-Pol de Léon ainsi qu'en mairie de Plouénan, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à Haut-Léon Communauté. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur les sites internet de Haut-Léon Communauté et de la mairie de Plouénan.

Après l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plouénan, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de Haut-Léon Communauté.